RMS+

Revue Militaire Suisse

CHINE / TAÏWAN

20 ANS FOAP BL/ART

60 ANS DU M109

ESPACE ET CAMOUFLAGE

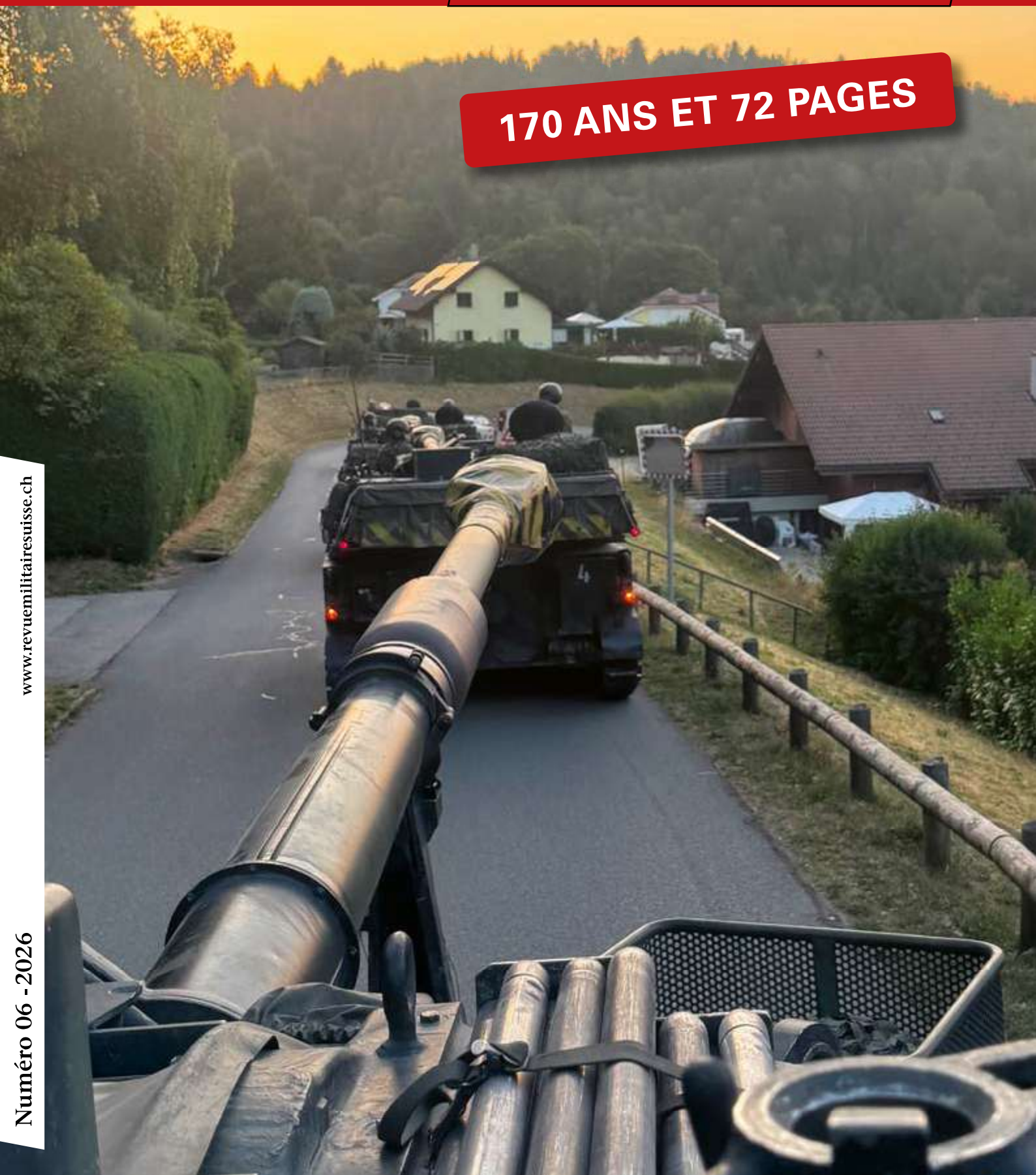

170 ANS ET 72 PAGES

www.revuemilitairesuisse.ch

Numéro 06 - 2026

1e couverture : Déplacement de la batterie art/log de l'ER art 31, août 2026. Photo © Lt Kiana Montandon.



3 **Editorial**
Divisionnaire Claude Meier

4 **Plus que des partenaires, des voisins**
Réd. RMS+

5 **La Suisse doit décider**
Armin Papperger

6 **Votation du 29 novembre sur la LFMG : Oui à l'armée, oui à l'économie de la défense**
Col EMG Christophe Gerber

9 **Réindustrialisation de l'industrie suisse d'armement**
Col EMG Hannes Hauri

10 **La Suisse, sixième puissance spatiale européenne**
Didier Manzoni

14 **Situation extraordinaire – Financement extraordinaire**
Col EMG Michele Moor

15 **Le renouveau chinois**
Jérôme Ravenet

18 **Relire *La Guerre hors limites* : Image stratégique et danger politique**
M. Bouzoumita

25 **Armement et sécurité à Taïwan**
Col EMG Alexandre Vautravers

27 **Chine-Taïwan : A quoi ressemble la guerre hybride en Asie de l'Est ?**
Lt Timothée Mathey-Doret

30 **La Zone d'Identification de Défense Aérienne de Taïwan**
Plt James Crot

32 **Taïwan : Préparer une démocratie à la guerre sans installer la guerre dans les esprits**
Christophe Boeraeve

36 **La « question de Needham »**
Réd. RMS+

36 **Espionnage via Hong Kong**
Réd. RMS+

37 **Un succès de théâtre, un revers d'échiquier : La Russie, la Chine et la primauté américaine**
Sgt Alexandro Pineiro Fernandez

39 **Russie-Chine : Des exercices toujours plus interarmées**
Réd. RMS+

40 **Starlink : La coupure des terminaux russes**
Réd. RMS+

40 **Le K9 trouve un nouveau client européen**
Réd. RMS+

41 **Dernier d'une grande lignée : M109 A7 *Paladin***
Col EMG Alexandre Vautravers

44 **De l'obusier tracté à l'obusier blindé: Anecdotes autour d'une transition réussie**
Cap Jean-Jacques Becciolini

48 **Histoire de l'obusier blindé M109 dans l'armée suisse**
Col EMG Rolf Gerster

52 **L'Ecole de l'artillerie**
Lt Kiana Montandon

54 **Une nouvelle pièce d'artillerie à moyenne portée**
Lt col EMG Florian Federer

56 **Renouveau du feu indirect sur le champ de bataille transparent**
Col EMG Filip Vincenz

58 **20 ans de la FOAP bl/art : L'instruction en pleine mutation**
Plt Christophe Tymowski

60 **Grenadiers de chars : 75 ans**
Plt Christophe Tymowski

60 **SFT moniteur de tir sof char / char gren 2000**
Col Rolf Lerch

61 **L'Europe développe ses armes à longue portée**
Col EMG Alexandre Vautravers

67 **Camouflage et déception dans l'ère de la surveillance permanente**
Col EMG Andreas Cantoni

70 **Du *No Man's Land* au *New Man's Land***
Col EMG Alexandre Vautravers

Impressum

Rédacteur en chef :
Col EMG Alexandre Vautravers — alexandre.vautravers@revuemilitairesuisse.ch

Rédacteurs adjoints :
Col EMG Julien Grand
Cap Jean-Marc Spothelfer, correcteur
Plt Christophe Tymowski
Plt Katharina Hintermann
Plt Philippe Lörtscher
Plt Mireille Ryf
Of spéc Lena Rey
Of spéc Olivier Reymond
Matthieu Karrer

Membres du comité :

Président	Div Claude Meyer	claude.meier@revuemilitairesuisse.ch
Vice-président	Col Christian Rey	info@reygroup.ch
Administrateur	M. Hubert Varrin	administration@revuemilitairesuisse.ch
SMG	Col EMG Murat Alder	m.alder@smg-ge.ch
SVO	Lt col EMG Gilles Bonard	gilles.bonard@ofvd.ch
SNO	Lt col François Paccolat	president@ofne.ch
SOVR	Cap Tobias Meyer	tob.meyer@bluewin.ch
SFO	Lt col Henri Lanthemann	henri.lanthemann@sfo-fog.ch
SJO	Lt col EMG Edouard Vifian	edouard.vifian@vtg.admin.ch
SCBO	Maj Patrick Demierre	patrick.demierre@hotmail.com

Edition, administration, abonnements et publicité :
Association de la Revue militaire suisse (ARMS)
Avenue Général-Guisan 117, 1009 Pully
Tél. +41 21 729 46 44
e-mail : info@revuemilitairesuisse.ch
Compte postal: ARMS, 1009 Pully,
Paraît six fois par année,
avec deux numéros thématiques.
ISSN 0035-368X
Abonnement pour la Suisse : 60 CHF.
PostFinance CH84 0900 0000 1000 5209 7

Mise en pages et impression :
PCL Print Conseil Logistique SA, rue du Marais 17, 1020 Renens

La Revue militaire suisse (RMS) est un organe de publication officiel de la Société suisse des officiers. Elle appartient aux sections cantonales de Suisse romande et de Berne. Elle est éditée par l'Association de la Revue militaire suisse (ARMS).
Le but de la RMS est, notamment, de faciliter l'échange sur les problèmes militaires et de développer les connaissances et la culture générale des officiers. Les textes publiés expriment la seule opinion de leurs auteurs. La RMS est ouverte à toutes les personnes soucieuses d'œuvrer de façon constructive au bien de la défense générale.

Div Claude Meier, Président de l'ARMS



A Zurich-Oerlikon, les premiers systèmes anti-aériens et anti-drones de nouvelle génération (*Skynex, Skyranger*) sont en cours de production pour plusieurs pays européens - dont l'Autriche, la Roumanie ou les Pays-Bas.
Photo © Rheinmetall.

Editorial

Le réveil de la souveraineté : pourquoi faut-il accepter la révision de la LFMG ?

Divisionnaire Claude Meier
Président, Association de la *Revue militaire suisse* (ARMS), Pully

« A quand le réveil ? » Cette question, que j'avais posée dans mon précédent éditorial (RMS 4/2026), trouve aujourd'hui une première réponse concrète, bien que partielle et vivement contestée par les cercles pacifistes. Le référendum contre la révision de la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG) met en lumière une fracture profonde qui divise notre société quant à sa perception de la sécurité et de la souveraineté. Alors que le Conseil fédéral et une majorité parlementaire ont finalement franchi le pas nécessaire pour adapter notre cadre légal aux réalités géopolitiques de 2026, une partie de la société suisse s'accroche encore, de manière dogmatique, à l'illusion d'une sécurité garantie par le seul droit international.

Il est temps de regarder la réalité en face : l'environnement sécuritaire ne cesse de se détériorer. Comme l'ont souligné de nombreux experts et responsables militaires, la fin de la guerre froide n'a marqué qu'un intermède, et non la fin de l'histoire. Le retour de la guerre de haute intensité en Europe, avec l'agression russe contre l'Ukraine, a balayé nombre de certitudes. Nous vivons une période d'instabilité et de violence où le droit international est bafoué et où les régimes totalitaires se renforcent. Les menaces hybrides, telles que les cyberattaques, la désinformation et le sabotage, se manifestent déjà sur notre sol. *« La Suisse est attaquée chaque jour »*, a prévenu le Chef de l'armée, le commandant de corps Benedikt Roos. La plupart de ces assauts ont lieu dans le cyberespace, mais l'espionnage et l'utilisation de drones y jouent également un rôle majeur. A la mi-juin, lors du sommet du G7 à Evian, l'armée a d'ailleurs déployé pour la première fois un système de brouillage anti-drones à Genève : environ 250 appareils ont été détectés du côté suisse et, dans une centaine de cas, des mesures actives ont dû être prises pour les neutraliser ou les contraindre à atterrir. De fait, la guerre en Ukraine n'annonce pas la fin des moyens lourds ; elle oblige à les utiliser différemment. Elle contraint aussi notre armée à évoluer pour associer, à l'avenir, les capacités classiques aux capacités novatrices, telles que les drones et les robots.

Si nous ignorons les intentions exactes de nos adversaires potentiels, l'histoire et la stratégie nous enseignent que celui qui se prépare à toutes les éventualités jouit indubitablement d'un avantage. Comme le rappelait le général français Pierre de Villiers, *« le prix de la paix, c'est l'effort pour la guerre »*. Et cet effort, nous l'avons trop longtemps négligé.

La révision de la LFMG, telle que présentée dans le message du Conseil fédéral du 12 février 2025, n'est pas, contrairement à ce que prétendent ses détracteurs, un cadeau fait à l'industrie de l'armement. C'est un outil de souveraineté et de survie. Au cœur de cette réforme se trouve l'introduction d'une compétence dérogatoire, à savoir une marge de manœuvre pour les situations exceptionnelles permettant au Conseil fédéral, si les circonstances l'exigent, d'autoriser des exportations ou réexportations pour répondre à des impératifs de sécurité nationale. Cette flexibilité est vitale. Elle permet à la Suisse de maintenir une base industrielle de défense viable sur son territoire, susceptible de soutenir l'effort de défense du pays le cas échéant. L'adage romain *« Si vis pacem, para bellum »* (si tu veux la paix, prépare la guerre) est plus que jamais d'actualité.

Soyons lucides : une industrie de l'armement qui ne peut ni exporter ni coopérer avec ses partenaires, notamment européens, est condamnée à disparaître, d'autant que le marché intérieur suisse est restreint. Et sur ce point, il n'y a pas de retour en arrière possible. Une base industrielle qui disparaît ne se reconstruit pas, ou alors très difficilement. Cette réalité est implacable. Les compétences critiques, les chaînes d'approvisionnement qualifiées, les savoir-faire d'ingénierie et les capacités de production ne se recréent pas à la demande. Ce savoir-faire spécifique ne tombe pas du ciel : il se construit projet après projet, ligne de production après ligne de production et employé après employé. Lorsqu'un écosystème industriel de défense s'érode, c'est l'autonomie stratégique d'un pays, et ultimement, sa sécurité, qui s'affaiblit durablement. Reconstituer une filière suppose des années d'investissements, de formation et de montée en cadence, quand cela est encore possible. Une industrie de défense qui ne vivrait que de la commande nationale resterait fragile, quel que soit son savoir-faire et quel que soit le pays. Cela vaut tout particulièrement pour la Suisse qui, par sa dimension, ne constitue pas un marché suffisamment grand. Sans industrie nationale, il n'y a plus de munitions, plus de matériel, plus de capacité de maintien en condition opérationnelle et, par conséquent, plus de capacité de défense.

Les arguments avancés par les opposants, à savoir la crainte de réexportations incontrôlées et l'atteinte à la neutralité, relèvent davantage d'une posture idéologique que d'une analyse stratégique. La loi révisée maintient



des garde-fous stricts et la compétence dérogatoire reste sous contrôle parlementaire. Elle introduit simplement la flexibilité stratégique dont notre industrie de défense a besoin pour ne pas péricliter et éviter ainsi une dépendance totale de l'étranger.

Car c'est bien là le cœur du problème : depuis septante ans, l'Europe et la Suisse ont vécu en engrangeant les « dividendes de la paix », négligeant le maintien d'une capacité de défense appropriée et en se reposant in fine sur les seuls Etats-Unis. Washington reste un partenaire indispensable, mais l'illusion d'une protection américaine éternelle est dangereuse, surtout dans un monde où les priorités américaines peuvent changer du jour au lendemain. Les pays nordiques et baltes l'ont compris : défendre la démocratie et la souveraineté nationale, c'est accepter de produire et de partager les moyens de cette défense. L'armement de l'armée suisse n'est pas un acte belliqueux, mais un gage de stabilité et un signe de solidarité avec les démocraties libérales qui nous entourent.
La Suisse, souvent prompte à défendre ses intérêts économiques et sa prospérité, peine parfois à prononcer le mot « souveraineté » lorsqu'il s'agit de défense. Pourtant, sans capacité de défense crédible et sans industrie nationale capable de soutenir notre armée, la souveraineté n'est qu'un mot creux. La révision de la LFMG est un premier pas, modeste mais essentiel, vers cette autonomie retrouvée. Elle ne fait pas de la Suisse un belligérant ; elle en fait un Etat responsable, capable d'assurer la première prérogative de toute puissance publique, à savoir la protection de ses citoyens et de contribuer à renforcer la sécurité et la stabilité de sa région.

Le référendum contre la révision de la LFMG du 29 novembre 2026 est une opportunité à saisir pour expliquer, convaincre, sensibiliser et réveiller les consciences.

La sécurité ne se décrète pas, elle se construit. La dissuasion ne se décrète pas, elle se construit par la crédibilité de nos moyens et commence par la volonté de se défendre. Alors, à quand le réveil ?

La réponse est entre nos mains. Elle se jouera dans les urnes, mais aussi et surtout dans les esprits.

Choisissons la lucidité. Choisissons la souveraineté. Choisissons une Suisse sûre.

La souveraineté n'attend pas.

C. M.



Armement

Plus que des partenaires, des voisins

Paris, 1.09.2026 – Durant deux jours, des rencontres et des présentations ont été organisées entre industriels et responsables de l'armement français et suisses par le Groupement romand des producteurs de matériels de sécurité et de défense (GRPM). Une centaine de personnes se sont rencontrées, ont appris beaucoup sur le tissu industriel, les capacités de l'ensemble des partenaires présents.

L'Ambassadrice de Suisse à Paris, Mme Tania Cavassini, a relevé les défis auxquels font face aujourd'hui nos deux pays. L'attaché de Défense suisse, le général de division Patrick Gauchat, a souligné l'importance de l'interopérabilité et de la coopération pour y faire face - en exercices mais aussi dans le cadre récent des terribles incendies dans le Sud de la France (photo ci-dessus).

A travers les présentations d'entreprises suisses, machines-outils, microtechniques, technologies spatiales ou cyber, force est de constater l'extraordinaire complémentarité avec les besoins français. A l'inverse, les entreprises françaises sont réactives et capables de fournir en quantité ; organisées en groupements industriels (terre, air, mer), il leur est naturel de rechercher des complémentarités et des partenaires.

Et l'ingénieur général de l'armement De Sèze d'admirablement conclure : nous sommes *« plus que des partenaires, nous sommes voisins »*. Cette proximité, ces valeurs et écosystèmes partagés sont un moteur, au moment où chacun recherche la sécurité des approvisionnements, la maîtrise comme la souveraineté des technologies et de la capacité à innover et à durer.

Secrétaire général de SWISS ASD / SWISSMEM, Matthias Zoller a évoqué les défis juridiques et les opportunités politiques à venir. Cette rencontre intervient avant une décision importante, qui vise à adapter aux circonstances actuelles la loi suisse sur les exportations d'armement – créant les conditions favorables pour un renforcement des coopérations transfrontalières et du développement des marchés.

Réd. RMS+